



ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2017



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil des commissaires de
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
112, rue du Sud
Cowansville (Québec) J2K 2X2

Téléphone : 450 263-2010
Télécopieur : 450 263-9511
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs portant la signature électronique 8580288934 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives présentés aux pages 7 à 275 du rapport financier TRAFICS.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant

sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs au 30 juin 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autre point

Les informations présentées aux pages 300 à 452 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Cowansville
Le 29 septembre 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A108684

TRAFICS 2016-2017
RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Rapport de la direction

Les états financiers de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs portant la signature électronique 8580288934 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Les états financiers ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la Commission scolaire, conformément aux Normes canadiennes d'audit. Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers expose leurs responsabilités, la nature et l'étendue de leur audit et l'expression de leur opinion.



Directeur général



Directrice des ressources financières

Lieu: Granby

Date: 29 septembre 2017

État de la situation financière

au 30 juin 2017

	A	B	C	D	
	2017	2016	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	415 806,76	218 885,70	196 921,06	90%
01190	Placements temporaires (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	19 525 943,86	21 115 637,41	-1 589 693,55	-8%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	545 761,50	0,00	545 761,50	100%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	31 110 044,52	31 103 333,39	6 711,13	0%
01300	Taxe scolaire à recevoir	1 817 813,73	1 725 503,02	92 310,71	5%
01500	Débiteurs (page 23)	2 367 519,70	2 213 997,28	153 522,42	7%
01600	Stocks destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	55 782 890,07	56 377 356,80	-594 466,73	-1%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	7 400 000,00	14 200 000,00	-6 800 000,00	-48%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	24 055 111,73	24 158 621,56	-103 509,83	0%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0,00	0,00	0,00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	2 173 753,11	1 346 829,17	826 923,94	61%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	556 475,50	435 651,66	120 823,84	28%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	9 825 434,83	10 019 419,58	-193 984,75	-2%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	0,00	0,00	0,00	0%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	136 421 120,10	130 237 862,40	6 183 257,70	5%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	3 326 714,00	3 376 724,00	-50 010,00	-1%
03800	Autres passifs (page 36)	1 694 650,37	1 794 622,10	-99 971,73	-6%
00010	TOTAL DES PASSIFS	185 453 259,64	185 569 730,47	-116 470,83	0%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-129 670 369,57	-129 192 373,67	-477 995,90	0%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	129 438 581,75	126 501 122,37	2 937 459,38	2%
01970	Stocks de fournitures	86 896,00	81 656,00	5 240,00	6%
01900	Charges payées d'avance (page 49)	440 386,84	432 885,29	7 501,55	2%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	129 965 864,59	127 015 663,66	2 950 200,93	2%
03900	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	295 495,02	-2 176 710,01	2 472 205,03	-114%

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2017

	A	B	C	D	E	
	Budget 2017	Résultats réels 2017	Résultats réels 2016	Variation \$	Variation %	
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	131 355 033	133 348 890,60	125 938 684,32	7 410 206,28	6%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	864 963	911 586,79	859 680,84	51 905,95	6%
00040	Taxe scolaire (page 53)	37 510 333	37 772 602,04	37 327 272,77	445 329,27	1%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	297 975	302 124,19	365 389,67	-63 265,48	-17%
980	Ventes de biens et services (page 55)	10 473 594	11 347 808,66	10 217 648,19	1 130 160,47	11%
00060	Revenus divers (page 56)	1 562 396	2 373 923,08	2 110 419,92	263 503,16	12%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	100 000	114 211,61	96 025,84	18 185,77	19%
00000	Total des revenus	182 164 294	186 171 146,97	176 915 121,55	9 256 025,42	5%
CHARGES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	93 217 815	94 222 174,75	89 340 219,20	4 881 955,55	5%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	39 718 839	40 900 935,12	39 298 194,09	1 602 741,03	4%
30000	Services d'appoint (page 83)	18 664 054	18 568 469,01	18 081 304,44	487 164,57	3%
50000	Activités administratives (page 84)	7 760 027	7 374 631,16	7 378 445,35	-3 814,19	0%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	18 777 117	18 245 283,10	18 092 812,43	152 470,67	1%
70000	Activités connexes (page 86)	3 776 442	4 762 223,55	5 251 364,91	-489 141,36	-9%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	250 000	-193 984,75	293 871,72	-487 856,47	-166%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	-180 790,00	0,00	-180 790,00	100%
00100	Total des charges	182 164 294	183 698 941,94	177 736 212,14	5 962 729,80	3%
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	0	2 472 205,03	-821 090,59	3 293 295,62	-401%

État de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2017

	A	B
	2017	2016
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	-2 176 710,01	-1 355 619,42
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
00030 Solde redressé	-2 176 710,01	-1 355 619,42
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	2 472 205,03	-821 090,59
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	295 495,02	-2 176 710,01

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2017

	A Budget 2017	B Résultats réels 2017	C Résultats réels 2016
00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-125 044 627	-129 192 373,67	-122 358 723,93
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0	0,00	0,00
00000 SOLDE REDRESSÉ	-125 044 627	-129 192 373,67	-122 358 723,93
00030 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	0	2 472 205,03	-821 090,59
Variation due aux immobilisations corporelles			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-7 436 396	-10 552 536,55	-13 319 488,34
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0,00	0,00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	7 877 996	7 615 077,17	7 342 658,56
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	-180 790,00	0,00
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	180 790,00	0,00
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0,00	0,00
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0,00	0,00
00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles	441 600	-2 937 459,38	-5 976 829,78
00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	-12 741,55	-35 729,37
00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	441 600	-477 995,90	-6 833 649,74
90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-124 603 027	-129 670 369,57	-129 192 373,67

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2017

	A 2017	B 2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
00010 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	2 472 205,03	-821 090,59
Éléments sans effet sur la trésorerie		
00020 Créances douteuses	117 550,35	76 129,55
00030 Provisions liées aux placements	0,00	0,00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	-193 984,75	293 871,72
00050 Stocks et charges payées d'avance	-12 741,55	-35 729,37
00060 Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-114 211,61	-96 025,84
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	109 333,00	100 966,00
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	7 615 077,17	7 342 658,56
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	-180 790,00	0,00
00100 Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0,00	0,00
00110 Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	1 053 234,13	4 578 705,37
00120 Autres éléments hors trésorerie	0,00	0,00
00121 Terrains reçus à titre gratuit	0,00	0,00
00122 Réserve au Ministère	0,00	0,00
00000 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	10 865 671,77	11 439 485,40
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-10 123 465,41	-15 016 632,04
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	180 790,00	0,00
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0,00	0,00
00200 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-9 942 675,41	-15 016 632,04
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
00249 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT	0,00	0,00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
00310 Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0,00	0,00
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	20 608 924,70	40 783 415,50
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-14 535 000,00	-25 506 000,00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	0,00	0,00
00350 Remboursement de dettes à la charge de la CS	0,00	0,00
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-6 800 000,00	-11 327 574,45
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00300 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-726 075,30	3 949 841,05
00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	196 921,06	372 694,41
00510 Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	218 885,70	-153 808,71
90000 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	415 806,76	218 885,70

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

1. STATUTS

La Commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et hypothèses qui ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Actifs financiers

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est imputée aux charges.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Passifs

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'exercice ou aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance-traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est imputée aux charges.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination survient ou que la Commission scolaire en est informée, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés, ainsi que les coûts afférents à la maintenance et à la surveillance après assainissement, le cas échéant. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Passif au titre des sites contaminés (suite)

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2017. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé relié à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de la période où les terrains sont acquis.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers. Les stocks destinés à la vente sont présentés à titre d'actifs financiers et sont évalués au coût, lequel est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEES et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les transferts ont été autorisés et si la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à un exercice subséquent lorsque la Commission scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Passifs – Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que la Commission scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les principales sources de revenus de la Commission scolaire, autres que les transferts et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

3. FLUX DE TRÉSORERIE

Les intérêts payés au cours de l'exercice totalisent 3 024 555 \$ (3 297 122 \$ en 2016).

4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisée est de 61 080 498 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel (2,7 %; 2,7 % au 30 juin 2016) et est garanti par le MEES. L'acceptation bancaire, échéant le 5 juillet 2017, porte intérêt au taux de 1,11 % (1,17 % au 30 juin 2016) et est garantie par le MEES.

5. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

6. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention sont garanties par le MEES et sont constituées de billets Financement Québec et Fonds de financement remboursables par versements annuels plus les intérêts à des taux variant entre 0,935 % et 3,1368 % (entre 0,935 % et 3,1368 % au 30 juin 2016) et échéant entre juin 2018 et décembre 2027. Le solde des dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2017 est de 137 029 000 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 607 880 \$ pour un montant net de 136 421 120 \$ (130 834 000 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 596 138 \$ pour un montant net de 130 237 862 \$ au 30 juin 2016).

Les versements en capital annuel exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

	\$
2018	10 719 000
2019	24 092 000
2020	25 419 000
2021	4 422 000
2022	4 422 000

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur d'un montant de 3 368 070 \$ (1 120 317 \$ au 30 juin 2016). Le détail de ces immobilisations corporelles est présenté à la page 42 du rapport financier. Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au cours d'un exercice antérieur, la Commission scolaire a reçu par donation de la Ville de Bromont, un terrain dont l'évaluation municipale est de 30 200 \$ sur lequel fut construit l'agrandissement de l'école de la Chantignole. En date du 30 juin 2017, aucune valeur n'est inscrite aux livres pour ce terrain, puisqu'à cette date, l'entente n'était pas encore notariée.

8. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

8. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire au risque de variation de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Commission scolaire est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

La Commission scolaire est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Commission scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La Commission scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- La Commission scolaire est liée par des contrats d'entretien ménager, déneigement, ordures, coupe de gazon, etc. échéant à différentes dates jusqu'en 2022, représentant des engagements de 5 935 932 \$. Les versements pour les prochains exercices seront de 2 425 762 \$ en 2018, 1 996 273 \$ en 2019, 1 412 427\$ en 2020, 93 617 \$ en 2021 et de 7 853 \$ en 2022.
- La Commission scolaire a signé des contrats de construction, de rénovation d'écoles et d'aménagements de terrain représentant des engagements de 5 049 801 \$ pour l'exercice 2018 qui seront financés par le MEES et par des contributions de tiers.
- La Commission scolaire s'est engagée à verser un montant de 942 787 \$ pour des ajustements au transport scolaire liés à l'environnement échéant à différentes dates jusqu'en 2027. Les versements pour les cinq prochains exercices seront de 162 134 \$ en 2018, 165 377 \$ en 2019, 150 999 \$ en 2020, 136 357 \$ en 2021 et 109 755 \$ en 2022.
- Conformément aux différentes conventions collectives, la Commission scolaire s'est engagée à fournir des activités de perfectionnement ainsi que des services découlant de certaines mesures des règles budgétaires 2016-2017 représentant un montant de 623 957 \$. Aucune provision n'a été inscrite au passif.
- La Commission scolaire s'est engagée à contribuer pour un montant de 418 340 \$ pour la réalisation d'un projet de construction et l'utilisation d'un terrain synthétique de soccer avec la Ville de Bromont et le Club de Soccer Bromont Inc. Les versements pour les cinq prochains exercices seront de 83 668 \$ par année.

10 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

11. ÉVENTUALITÉS

La Commission scolaire, de même que 67 autres commissions scolaires du Québec, est visé par un recours collectif autorisé par la Cour supérieure du Québec le 6 décembre 2016 concernant certains frais payés par les parents pour des manuels scolaires, du matériel didactique, des services éducatifs et des ressources bibliographiques et documentaires. La réclamation vise le remboursement des frais payés par les parents depuis l'année scolaire 2009-2010 ainsi que des dommages-intérêts punitifs et à ce que les éléments précités soit fournis gratuitement à compter de ce jour. Les commissions scolaires visées s'opposent à ces demandes et comptent faire défendre leur position à cet égard. Au 30 juin 2017, l'issue de ce litige ainsi que son incidence financière pour la Commission scolaire est indéterminable.

TRAFICS 2016-2017

**RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017**

Notes complémentaires aux états financiers

12 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.